
Adresse de la société populaire de Nogent-sur-Seine (Aube) qui félicite la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nogent-sur-Seine (Aube) qui félicite la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 592-593;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27467_t1_0592_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Courage! Citoyens représentans! C'est à votre zèle infatigable que nous sommes redevables du salut de la patrie; ce sera à votre persévérance impassible et populaire que nous saurons gré de la juste vigueur des loix.

Que tous les traîtres périssent! Plus de grâce! Si nous les ménageons, nous forçons nous mêmes les instruments de notre propre destruction. Que la rigueur des loix révolutionnaires frappe les coupables et que les seuls républicains jouissent, dans l'attitude qui leur convient, de la sécurité que la loi leur garantit.

Sages et courageux représentans, restez fermes au poste auquel le peuple français vous a placé. Marquez, comme vous l'avez toujours fait, au coin de la sagesse et de l'intrépidité républicaines tous les actes qui émaneront de vous pour le bonheur du peuple.

Les sans-culottes de la Société montagnarde de Carouges-la-Montagne, occupés sans cesse de propager les principes sacrés que vous avez développés, jurent une haine éternelle aux tyrans, et vous invitent de n'avoir aucuns doutes sur l'entière adhésion qu'ils ont vouée à tous vos décret.

Salut, union, énergie. »

PICHON (*présid.*), BILIARD fils (*secrét.*), D. SÉNÉCHAL (*secrét.*), CHAPELLE (*vice-présid.*), ANGER, DUPONT, THIRAU, G.V. ANGER, A. LETAVERNIER, PEYRON, CHAUVIN, SÉNÉCHAL, BASTARD, MESZEREZ, CHERADAME, SÉNÉCHAL, C. TARTARIN (*ex-présid.*), François GAUTIERE, F. SIMON [+ 2 signatures illisibles].

l

La Société populaire de Pontigny, ci-devant St-Florentin, félicite la Convention... (1).

m

[La Sté popul. de Tours, à la Conv.; s.d.] (2).

« Mandataires du peuple,

Nous nous empressons de faire retentir jusqu'à vous les cris d'allégresse qu'a produit parmi nous votre décret mémorable du 18 de ce mois. Jamais, non jamais nos âmes ne furent plus vivement émues qu'à la lecture de la fête que vous préparez à celui qui depuis cinq ans protège d'une main invisible la cause de la liberté.

Enfin l'Être Suprême sera véritablement adoré dans la République française, l'immortalité de l'âme n'y sera plus méconnue, et le citoyen qui jeune encore donne ses jours à sa patrie, ou qui meurt après l'avoir servie long-tems s'endormira désormais dans l'espoir consolant de se trouver à son réveil dans le séjour des heureux... O source féconde des vertus civiques et de la prospérité de la France! L'homme de bien ne peut arrêter sur toi sa pensée, sans éprouver dans tout son être un baume vivifiant, une force inépuisable.

Grâces immortelles vous soient rendues, régénérateurs de la nature et de la vérité! Ce n'était pas assez pour vous d'avoir purgé la France de la tyrannie, du fanatisme et de l'intrigue; vous avez voulu pour achever votre grand-

œuvre, frapper encore de la foudre révolutionnaire l'athéisme insolent, monstre venimeux qui déjà, jusques sous le chaume, commençait à distiller ses poisons. Oh! si jamais il reparait dans notre sein, nous le conduirons dans nos plaines fertiles, et là, votre décret à la main, nous le présenterons au soleil levant, pour qu'au feu sacré de ses rayons, il soit réduit en poudre.

Le jour que vous avez marqué pour célébrer l'Être Suprême sera de même pour nous un jour de fête. Nous irons avec tous les citoyens de notre cité couvrir aussi notre montagne chérie. Après y avoir honoré l'Être de tous les êtres, notre premier soin sera de l'invoquer pour nos mandataires intrépides et fidèles qui malgré tant d'orages, de trahisons et d'intrigues, ont cimenté la liberté française; oui, nous lui demanderons de bénir vos travaux; de les rendre immortels. Et pour vous faire participer long-tems au bonheur que vous avez opéré, nous le prions de ne terminer votre carrière paternelle, que lorsque le nombre de vos jours égalera celui de vos bienfaits. S. et F. »

BARRÉ (*présid.*), DERRÉ (*secrét., ex-présid.*),
VEAU (*secrét.*).

n

La Société populaire de Narbonne félicite la Convention... (1).

o

[La Sté popul. de Nogent-sur-Seine, à la Conv.; s.d.] (2).

« Législateurs,

Quel est l'homme moral et sensé qui n'ait vu le piège que tendoient les conspirateurs tombés sous le glaive vengeur de la loi, en nous présentant l'athéisme en principes? N'étoit-ce pas vouloir jouir du plaisir atroce de voir les amis de la liberté se déchirer, sans comprendre? Leurs sectateurs répandus sur toutes les parties de la République, prêchoient leur doctrine impie. Ils ne se contenteroient pas de dire dans leur cœur, *Il n'y point de Dieu*: Ils le publioient hautement.

Il falloit une main puissante et hardie pour déchirer la voile dont ils avoient enveloppés leurs forfaits.

La Convention nationale, seule, avoit le pouvoir de venger la divinité et le peuple français outragés. Elle l'a fait; et d'une manière digne d'elle. Elle a rassuré le peuple gémissant sans oser élever sa voix pour se plaindre. Déjà, repaissaient sur son front, ces traits formés par l'Être Suprême, qu'en vain l'athéisme avoit essayé d'effacer et de le ranger avec lui au rang des brutes, en réduisant sa plus belle faculté, son âme, à un anéantissement éternel.

Grâces vous soient rendues, Législateurs, votre morale sera la notre, elle sera celle de tous les peuples de la terre. Nous prêcherons les vertus, nous les pratiquerons, persuadés qu'une récompense attend dans une autre vie l'homme juste et vertueux, et nous fuirons le vice, convaincus

(1) Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t). DXL 27, f^o 186, p. 38.
(2) C 306, pl. 1154, p. 19.

(1) Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t).
(2) C 306, pl. 1154, pl. 22.

des remors qu'il traîne à sa suite et des tourmens qui lui sont réservés. S. et F.»

LÉGALE (*présid.*), MESNARD-BILLY (*secrét.*),
HURSE (*secrét.*).

6

Le même membre continue la correspondance et donne la description des offrandes faites à la patrie.

La Société populaire de Mortain annonce qu'elle a envoyé à l'armée un cavalier armé et équipé (1).

[Mortain, 19 flor. II] (2).

«Pères de la patrie,

Nous avons armé et équipé un cavalier pris dans notre sein; nous vous l'offrons. Il vient de partir animé du désir de combattre et de vaincre les vils esclaves du despotisme. La haine des rois dans le cœur, il va défendre la liberté de son pays et soutenir les droits de l'homme. Il n'oubliera jamais ses sermens, et il méritera toujours le beau nom de français; souvent il a réuni sa voix avec la notre pour crier: Vive la République! Vive la Montagne! Hé bien, il nous a promis qu'au milieu des combats, il se rallieroit toujours à ce cri redouté des tyrans. Il ne nous trompera pas, il est républicain.»

1 nom illisible (*présid.*), L. BREION (*secrét.*),
VAUMOCARD (*secrét.*).

7

La Société populaire de Cognac (3) offre 386 livres de salpêtre par mois; elle donne le détail de ce qu'elle fait pour tenir cet engagement (4).

[Cognac, 7 flor. II] (5).

«Sages représentans,

Aujourd'hui nous offrons à la Convention les prémices des travaux de la fabrication du salpêtre établie en cette commune: ils consistent dans 385 livres d'une qualité supérieure. Nous lui offrons la certitude d'en faire à l'avenir deux milliers par mois.

C'est avec ce sel précieux que nos frères d'armes foudroieront les troupes esclaves et insensées qui combattent pour les tirans coalisés. Et nous ne sommes pas éloignés du tems où par une juste réaction de la providence, ces orgueilleux potentats qui s'épuisent pour enchaîner la liberté française, trouveront le tombeau de leur puissance et la punition de leurs crimes.

Nous en avons pour garans la morale et la justice dont la Convention maintient si dignement le respectable ordre du jour. Oui, c'est

une vérité qui se fait retentir de tous les points de la France vraiment régénérée depuis cette heureuse époque: le courage et l'intrépidité ont dû commencer le règne de la liberté, mais c'est à la justice et à la morale de le consolider, elles sont comme deux ancrs qui retiendront le vaisseau de la République éloigné des écueils, quelle que soit la fureur des tempêtes qui s'éleveraient encore.

La Société joint ici un extrait du procès-verbal de la séance où l'on apporta dans son sein le salpêtre dont elle fait hommage à la Convention; elle espère que vous y verrez un témoignage nouveau de son entier dévouement à la patrie. S. et F.»

FOURNIER (*présid.*), NAVARRE (*secrét.*),
PAPIN (*secrét.*).

[P.-V. de la séance du 4 flor. II.]

Présidence de Fournier.

«Les citoyens occupés à la fabrication du salpêtre se sont présentés à la Société pour lui offrir les prémices de leurs travaux, trois cent quatre-vingt-cinq livres, d'une grande beauté. A la vue de ce précieux sel destiné à foudroyer les vils et insensés satellites des tirans qui nous font la guerre, et à ébranler par ses commotions leurs trônes souillés de crimes, tous les cœurs se sont électrisés, tous les sentiments se sont confondus dans un seul, l'amour de la patrie. Des cris unanimes et soutenus de *Vive la République* ont frappé les voûtes du temple consacré à l'égalité et à la liberté. Ils présagent la suite des succès qu'elles auront par le concours et l'activité des moyens que l'on emploie à leur défense. La nature des choses ayant fait suspendre un moment l'enthousiasme, l'agent qui est à la tête de cette manufacture dans le district, a profité de ce repos pour prévenir la Société qu'il venait d'écrire au Comité de salut public et s'engager de faire dans cette commune seule deux milliers de salpêtre par mois, d'après le zèle que les bons citoyens montraient à seconder ses efforts. Il a ajouté qu'il avait aussi promis, s'il trouvait le même zèle dans les autres communes de son arrondissement, de porter la fabrication pour le même tems jusqu'à 6,000 livres.

A ces annonces heureuses l'enthousiasme a repris son énergie, une musique touchante et guerrière s'est fait entendre, et l'on a chanté avec toute la chaleur de l'âme, une chanson analogue au sujet qui remplissait l'assemblée de joie.

Elle a arrêté qu'extrait du procès-verbal de cette séance serait adressé à la Convention nationale, à la Société populaire d'Angoulême, et à toutes les communes du district de Cognac, pour les inviter à concourir, autant qu'il est en elles à mettre l'agent du salpêtre à même de remplir ses promesses auprès du Comité de salut public.

Un membre a pris la parole: il a développé nos ressources avec une satisfaction et une sécurité dont il a fait partager les sentimens à tout le monde, et a fini par un tableau rapide des mœurs et vertus sans lesquelles nos succès ne seraient qu'éphémères.

Les applaudissemens donnés à ses réflexions annonçaient assez qu'on en sentait la justesse et l'utilité. Puissent-ils être les précurseurs du

(1) P.V., XXXVIII, 97. Bⁱⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t).

(2) C 306, pl. 1154, p. 29.

(3) Charente.

(4) P.V., XXXVIII, 67. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t) et 11 prair. (2^e suppl^t).

(5) C 306, pl. 1154, p. 30.